



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-troisième session

Rome, 22-23 avril 1998

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE VERIFICATION DES COMPTES

1. À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a complété le texte de la résolution 87/XVIII sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA, faisant ainsi entrer en vigueur la résolution 86/XVIII qui a notamment pour effet de modifier la composition du Conseil d'administration. Parallèlement, à l'occasion de l'élection des membres et suppléants du Conseil d'administration qui a eu lieu au cours de la même session, les États membres des sous-listes C 1 et C 2 de la liste C se sont mis d'accord pour procéder à certains échanges de sièges au Conseil d'administration pour les trois années du mandat commençant en février 1997.

2. En conséquence, à sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a étudié la proposition qui lui était faite de réviser la liste des membres du Comité de vérification des comptes en fonction de la nouvelle composition du Conseil d'administration. Après consultation, il a été décidé que les membres de ce Comité se répartiraient comme suit: liste A, quatre sièges; liste B, deux sièges; et liste C, trois sièges. Ces sièges comprennent celui du président qui revient automatiquement à la liste A.

3. À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs a ensuite entériné les changements apportés à la composition du Conseil d'administration, la République populaire démocratique de Corée et la République-Unie de Tanzanie, qui avaient été nommées au Comité de vérification des comptes en septembre 1997, cessant alors de siéger respectivement en tant que membre suppléant et membre du Conseil. Il est donc maintenant nécessaire de nommer deux remplaçants parmi les pays membres de la liste C qui siègent au Conseil d'administration pour occuper les positions restées vacantes au Comité de vérification des comptes jusqu'à la fin du mandat de ce dernier.